

Yen, S. (1985). L'exploitation du troca (*Trochus niloticus*) en Polynésie française. *Actes du cinquième Congrès international sur les récifs coralliens*, Tahiti. Vol. 5.

Yen, S. (1988). Réflexion sur la gestion des ressources de trocas: cas de la pêche de Polynésie fran-

çaise. *Document de fond 87*, Colloque sur les ressources halieutiques côtières du Pacifique, Commission du Pacifique Sud, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Les exportations de coquilles de trocas de Fidji

par Yunus Rachid

Les deux articles suivants de Yunus Rachid sont tirés du Fiji Times et ont été publiés en décembre 1992.

Un informateur permet de mettre fin aux exportations illégales de coquilles

En décembre 1992, les agents des douanes de Suva ont confisqué une cargaison de coquilles sous-dimensionnées, d'une valeur d'environ 100 000 dollars fidjiens, destinée au Japon. Les trocas ont été découverts dans des conteneurs que les agents des douanes ont ouverts après avoir été informés de l'opération. La loi interdit l'exportation de coquilles de trocas mesurant moins de neuf centimètres de long. Le directeur du service des pêches, M. Peniasi Kunatuba, a déclaré que les coquilles seraient détruites.

"Il serait aberrant de notre part de vendre ces coquilles, alors que nous empêchons d'autres personnes de les pêcher", a-t-il déclaré.

M. Kunatuba a signalé que le service des pêches avait autorisé l'exportation de coquilles de taille normale et avait scellé les sacs devant être exportés. Cependant, selon M. Kunatuba, après que les agents du service des pêches eurent terminé leur travail et furent partis, d'autres sacs furent remplis avec des coquilles sous-dimensionnées et cachés derrière ceux qui avaient été scellés. Le service des pêches a ouvert les conteneurs et a séparé les coquilles sous-dimensionnées de celles de la bonne taille; la majeure partie n'atteignait pas la taille requise. Selon

M. Kunatuba, ces coquilles se vendent 10 dollars E.-U. le kilo; il y en avait neuf tonnes dans le conteneur.

M. Kunatuba a affirmé qu'il est permis de penser, à la suite de cette saisie, que d'autres exportateurs agissent impunément, en raison des failles que comporte le système de vérification du service des pêches. "Dorénavant, nous serons sur place lorsque les conteneurs sont scellés et emportés au quai. Nous appliquerons rigoureusement la réglementation à l'exportation afin de dissuader les exportateurs d'acheter des coquilles sous-dimensionnées aux villageois", a-t-il poursuivi. Par ailleurs, en raison de la pénurie de personnel au service des pêches, il serait plus facile d'exercer un contrôle sur les exportateurs que sur les pêcheurs.

Toujours selon M. Kunatuba, de nombreux villageois ignorent la réglementation qui régit la pêche et la vente des coquilles, et il incombe aux exportateurs de leur indiquer les tailles acceptables.

Il a indiqué que si l'exportateur était condamné, il pouvait perdre sa licence, être frappé d'une amende de 1000 dollars fidjiens ou être condamné à une année de prison ou aux deux peines.

Le gouvernement interdit les exportations de coquilles de trocas

Le ministère des industries primaires a interdit pendant un an l'exportation de coquilles de trocas. Cette mesure s'inscrit dans le droit fil de la saisie de neuf tonnes de coquilles sous-dimensionnées par le service des douanes à Suva, en novembre 1992.

M. Peniasi Kunatuba, directeur du service des pêches, a déclaré que les enquêtes menées par ses agents ont révélé que des coquilles sous-dimensionnées ont été exportées vers le Japon au cours des cinq dernières années. "Faute de mesures radi-

cales, les exportateurs auraient provoqué l'extinction de ces mollusques", a affirmé M. Kunatuba.

Il a ajouté que les agents du service des pêches continueraient à sévir contre les exportateurs, et que ceux d'entre eux qui contrevenaient à la loi sur les pêches se verraient retirer définitivement leur licence d'exportation. M. Kunatuba a annoncé qu'un exportateur avait déjà perdu sa licence parce qu'il avait essayé d'exporter illégalement près de neuf tonnes de coquilles de trocas au Japon. Selon le

directeur du service des pêches, cette interdiction contribuera à empêcher l'extinction des stocks de trocas.

Deux fabriques de boutons locales sont en difficulté, contraintes de fonctionner à la moitié de leur capacité parce que les exportateurs préfèrent expédier les coquilles vers le Japon plutôt que de fournir les fabriques locales.

"Nos deux fabriques ont dû licencier des ouvriers parce qu'elles ne pouvaient pas obtenir suffisamment de matière première. Nous espérons remédier à la situation grâce à l'interdiction que nous venons d'imposer", a déclaré M. Kunatuba.

Il a par ailleurs indiqué que les coquilles saisies seront jetées à la mer.

Récolte et exportation de trocas: l'actualité en chiffre

*par Tim Adams,
Commission du Pacifique Sud,
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)*

☞ La dernière récolte de 1992 à Pohnpei (et dans les trois îles voisines) a produit 36 tonnes en 8 heures. Prix d'achat: 3,30 à 4 dollars E. U. le kilo. L'évaluation des stocks pour la prochaine récolte est déjà terminée et, s'il devait y avoir une saison de pêche des trocas en 1993, elle durera vraisemblablement 8 heures au maximum (Source: Tashiro Ludwig).

☞ En 1992, les exportations de coquilles de trocas depuis Fidji ont atteint 71 tonnes pour une valeur de 705 000 dollars fidjiens (précédentes exportations: 1991: 103,38 tonnes, valeur 901 010 dollars fidjiens; 1990: 225,77 tonnes, valeur 3 266 760 dollars fidjiens; 1989: 235,55 tonnes, valeur 1 928 670 dollars fidjiens; 1988: 398,47 tonnes, valeur 2 010 420 dollars fidjiens). Fidji exporte également des boutons et des ébauches de boutons en

coquille (1992: quantités inconnues, valeur 335 138 dollars fidjiens; 1991: 639 246 dollars fidjiens; 1990: 1 008 837 dollars fidjiens). Les exportations ont été interdites en 1993, mais l'exportation de boutons ne le sera vraisemblablement pas.

☞ En 1992, la récolte de Palau a rapporté 1100000 dollars E.-U. à l'exportation, et 229 tonnes ont été pêchées (une des meilleures prises depuis que la pêche des trocas a commencé en 1920) après un moratoire de 2 ans. La saison de pêche des trocas à Palau dure un mois, et ce depuis l'époque du mandat japonais.

☞ En 1992, la récolte à Aitutaki (Îles Cook) a représenté 28 tonnes.